



Conseil général
1081 Montpreveyres

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL
CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES

Séance du : 12 octobre 2023
Présidence : Mme Martine Borgeaud
Présence : 27 conseillers

PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2023 : Taux d'imposition pour l'année 2024

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 07/2023 présenté le 12 octobre 2023,
- où le rapport de la commission des finances,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2024 tel que proposé par la Municipalité ;
- de transmettre cet arrêté au Conseil d'Etat pour approbation.

Accepté avec ²⁵ OUI, ¹ NON et ¹ ABSTENTIONS au vote à main levée.
La Présidente ne vote pas.

Ainsi délibéré en séance du 12 octobre 2023

Montpreveyres, le 11 octobre 2023

Le Conseil général de Montpreveyres

Martine Borgeaud
Présidente

Marion Villars
Secrétaire



En application de l'article 145 de la loi sur les communes LC, les décisions prises par le Conseil général, revêtant un caractère politique prépondérant, de même que les contestations portant sur des vices de procédure ou d'autres irrégularités susceptibles d'avoir affecté la décision du Conseil peuvent faire l'objet d'un recours administratif au Conseil d'Etat, conformément à la procédure administrative (Loi sur la procédure administrative – BLV 173.36).

La requête doit être adressée au plus tard dans les trente jours dès la publication de la décision attaquée.